

2024-06-25
2024-2021

AGRICOLE

SIDEKICK® NT

Adjuvant à pulvériser non ionique

Pour usage avec les produits antiparasitaires figurant sur la présente
étiquette.

PRINCIPE ACTIF : Mélange de surfactants.....100 %

Solution



AVERTISSEMENT - POISON
IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

N° D'HOMOLOGATION 35232 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 9.5 à 1 000 LITRES

Norac Concepts Inc.
PO Box 31097
Guelph ON N1H
8K1(519) 821-
3633

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'INGESTION :

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION :

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou encore noter le nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif ou fatal si avalé. Peut-être nocif si absorbé par la peau. Éviter tout contact avec la peau et les vêtements. Irritant sévère pour les yeux. **NE PAS** laisser entrer en contact avec les yeux. Irritant sévère pour la peau. **NE PAS** laisser entrer en contact avec la peau.

MANIPULATION DU PRODUIT

Durant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage des déversements et du pulvérisateur, l'entretien et les réparations, porter une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux produits chimiques. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation.

DÉLAI DE SÉCURITÉ APRÈS LE TRAITEMENT

Les travailleurs ne doivent pas retourner dans les champs traités avant la fin du délai de sécurité indiqué sur l'étiquette du pesticide appliqué en association avec l'ADJUVANT À PULVÉRISER NON IONIQUE SIDEKICK NT.

ENTREPOSAGE

Entreposer dans un endroit frais, sec et bien aéré. Conserver dans le contenant d'origine fermé hermétiquement dans un lieu sûr entre chaque utilisation. Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

NETTOYAGE DES DÉVERSEMENTS

Récupérer le déversement à l'aide d'une matière absorbante (litière pour chat, argile granulée, terre) et jeter dans un contenant à déchets. Laver la zone de déversement avec de l'eau après avoir ramassé la matière, puis jeter avec les déchets. Voir la section ÉLIMINATION ci-dessous.

ÉLIMINATION

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/ territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/ territorial de

réglementation responsable.

CONTENANTS RECYCLABLES :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/ territoriale.

CONTENANTS RECHARGEABLES :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE : À toute heure, 613-787-5620 SEULEMENT pour des renseignements sur la santé et l'environnement.

MODE D'EMPLOI

Les taux d'ADJUVANT À PULVÉRISER NON IONIQUE SIDEKICK NT indiquées ci-dessous s'appliquent aux bouillies de pulvérisation préparées avec un produit antiparasitaire ou à d'autres usages. Les bouillies de pulvérisation à base de produit antiparasitaire, leur préparation et leurs usages doivent être dérivées des étiquettes de produits antiparasitaires individuelles.

Bouillie de pulvérisation à base de produit antiparasitaire	Quantité d'ADJUVANT À PULVÉRISER NON IONIQUE SIDEKICK NT par litre de bouillie de pulvérisation	Remarques
ACTIVOL®	250 mL/1 000 L	Pour usage sur les cerises douces et aigres
FALGRO® comprimés régulateur de croissance	250 mL/1 000 L	Pour usage sur les cerises aigres
FONGICIDE FOLIAIRE FOLICUR 432 F, TEBUSTAR 432, FONGICIDE FOLIAIRE TOLEDO 430 SC, ORIUS 430 SC, HORNET 432 F FONGICIDE FOLIAIRE, FONGICIDE FOLIAIRE PALLISER	1,25 L/1 000L	Consulter l'étiquette du produit pour connaître le mode d'emploi.
FONGICIDE FOLIAIRE PROLINE 480 SC	1,25 L/1 000L	Proline 480 SC doit être dispersé à fond avant d'ajouter l'ADJUVANT À PULVÉRISER NON IONIQUE SIDEKICK NT.
AMBUSH® 500EC, Insecticide POUNCE® 384	300 mL/1 000 L	Pour usage sur les choux
DÉFANANT REGLONE®, HERBICIDE AQUATIQUE REWARD	1 L/1 000 L	Ne pas utiliser l'ADJUVANT À PULVÉRISER NON IONIQUE SIDEKICK NT avec REGLONE pour supprimer la spargoute des champs. Ne pas utiliser l'ADJUVANT À PULVÉRISER NON IONIQUE SIDEKICK NT avec RELGONE pour défaner les pommes de terre, sauf pour l'usage recommandé dans les provinces des Prairies, à raison de 1,25 L/ha de REGLONE

HERBICIDE PINNACLE SG, REFLEX® HERBICIDE LIQUIDE, HERBICIDE TELAR® XP	1 L/1 000 L	Ajouter l' ADJUVANT À PULVÉRISER NON IONIQUE SIDEKICK NT en dernier. L'usage de l'antimousse FLAT-OUT peut s'avérer nécessaire. Consulter l'étiquette de chaque produit pour connaître le mode d'emploi.
Herbicide ALLY®, herbicide ALLY en Pochettes Toss N-Go Pate Granulée 60%, Herbicide Refine SG, herbicide MUSTER®, herbicide MUSTER® Toss N-Go, Herbicide PÉAK 75WG, herbicide ESCORT®, HERBICIDE COMPAS 480 EC, , herbicide CURTAIL* M®, herbicide LONTREL® 360, herbicide PARDNER®, NUFARM KORIL 235 HERBICIDE LIQUIDE, HERBICIDE CLEARVIEW	2 L/1 000 L	Ajouter l' ADJUVANT À PULVÉRISER NON IONIQUE SIDEKICK NT en dernier. L'usage de l'antimousse FLAT-OUT peut s'avérer nécessaire. Consulter l'étiquette de chaque produit pour le mode d'emploi.
PURSUIT 240, PURSUIT HERBICIDE POUR DES CULTURES DE SOJA (AGRICOLE), HERBICIDE PURSUIT, PURSUIT 70 DG HERBICIDE, Herbicide ODYSSEY® WDG, HERBICIDE DISTINCT, DISTINCT WDG HERBICIDE, REFLEX +PURSUIT®, UPBEET® Herbicide en Granules Dispersables 50%, HERBICIDE AIM EC, SIMPLICITY, HERBICIDE OVERDRIVE	2,5 L/1 000 L	Ajouter l' ADJUVANT À PULVÉRISER NON IONIQUE SIDEKICK NT en dernier. Consulter l'étiquette de chaque produit pour le mode d'emploi.
Fongicide ELEVATE® 50 WDG	200 mL/1 000 L	Pour usage sur le raisin
ROUNDUP® transorb herbicide liquide, ROUNDUP TRANSORB MAX HERBICIDE LIQUIDE, RENEGADE®HC HERBICIDE LIQUIDE, HERBICIDE CREDIT 45, NUFARM CREDIT HERBICIDE LIQUIDE, NUFARM CREDIT 360 HERBICIDE LIQUIDE, MAVERICK III HERBICIDE, HERBICIDE LIQUIDE IPCO FACTOR 540, R/T 540 HERBICIDE LIQUIDE, Herbicide TOUCHDOWN TOTAL, HERBICIDE LIQUIDE ROUNDUP WEATHERMAX AVEC LA TECHNOLOGIE TRANSORB 2, ROUNDUP TRANSORB HC HERBICIDE LIQUIDE ET ROUNDUP ULTRA 2 HERBICIDE LIQUIDE	350 mL/ha dans 50 à 100 L 500 mL/100 L	Usages : Chiendent, travail réduit du sol ou culture sans labour, semis et jachère. Chiendent : pour des volumes d'eau de 150 à 300 L/ha. RESPECTER LES TAUX D'ADJUVANT NON IONIQUE INDICÉES SUR LES ÉTIQUETTES DES PRODUITS.

REMARQUE : Ne pas excéder la dose d'ADJUVANT À PULVÉRISER NON IONIQUE SIDEKICK NT indiquée, surtout lorsqu'il s'agit de produits qui contiennent leur propre agent mouillant. Une quantité trop importante d'agent mouillant peut entraîner la perte de la pulvérisation en raison du ruissellement excessif. Consulter l'étiquette de chaque produit pour connaître le mode d'emploi complet.

® SIDEKICK est une marque déposée de Norac Concepts Inc.

™ ® Tous les produits indiqués sont des marques de commerce ou des marques déposées de leurs compagnies respectives.